

La preuve des consignes d'utilisation lors d'une vente

Par **besoindereponse**, le **30/10/2014 à 16:20**

Bonjour,

Question suite à un cas pratique de droit des contrats spéciaux : Si un appareil ne fonctionne pas et que le vendeur professionnel ne veut rien entendre car il estime que l'acheteur n'a pas suivi les recommandations avant l'utilisation de l'appareil qu'il lui avait données, est ce à l'acheteur de prouver qu'il a suivi les recommandations ou au vendeur de prouver que l'acheteur n'a pas fait ce qu'il lui avait dit ???